

Annonces légales

Avis de modification

COULEURS D'ETOILES

SAS au capital de 30 000 euros
Siège social : 39 rue Lachmann,
38000 GRENOBLE
RCS de GRENOBLE 441 094 950

L'assemblée générale extraordinaire du 26/10/2020 a décidé à compter du 02/11/2020 de nommer en qualité de présidente Madame GARRIGOS GAMBY Catherine, demeurant 14 rue Jean Bocq, 38000 GRENOBLE en remplacement de Monsieur GARRIGOS Philippe, pour cause de démission.

Philippe Garrigos

SH PEINTURE

SASU au capital de 300 euros
6 impasse Nicéphore Niepce –
38130 Echirolles
RCS Grenoble 824 983 282

L'assemblée générale extraordinaire du 20/10/2020 a décidé :

- Le transfert du siège social au 5 cours de la Libération – 38100 Grenoble
- La nomination au poste de gérant de M. RODRIGUEZ Tony, 5 crs de la Libération – 38100 Grenoble, en remplacement de M. SEBTI Mustapha démissionnaire
- Le changement de dénomination sociale qui devient « S.H. RENOVATION »
- L'adjonction à l'objet social des activités de rénovation et échafaudages

SIMCAPH

SAS au capital de 5 000 euros
Siège social : 39 rue Lachmann,
38000 GRENOBLE
RCS de GRENOBLE 843 746 017

L'assemblée générale extraordinaire du 26/10/2020 a décidé à compter du 02/11/2020 de nommer en qualité de présidente Madame GARRIGOS GAMBY Catherine, demeurant 14 RUE JEAN BOCCQ, 38000 GRENOBLE en remplacement de Monsieur GARRIGOS Philippe, pour cause de démission.

Philippe Garrigos

Avis d'augmentation du capital social

Dénomination sociale : AGRIMETHA-BIEVRE

Forme : Société par actions simplifiée

Siège social : 58 Chemin du Bessey – 38590 BREZINS

Capital social : 30 000 euros

Numéro SIREN : 851 158 204 – RCS GRENOBLE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2020 et d'une décision du Président du 23 octobre 2020, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 71 500 euros, par voie d'émission de 71 500 actions ayant chacune une valeur nominale de 1 euro. Le capital social est ainsi porté de 30 000 euros à 101 500 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification au registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE.

Pour avis et mention.

Avis de fin de location-gérance

Suivant acte SSP en date du 22/01/2019, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce de TAXI, sis et exploité 11 CHEMIN DE CHARAVEL, 38200 VIENNE, consentie depuis le 22/01/2019 par la société BELLEMIN SARL au capital de 39 000 euros, siège social : 245 impasse de la RAMA, 69700 GIVORS, 500 261 102 RCS DE LYON, au profit de M. EIRL PHILIPPE CAFENNE, 11 CHEMIN DE CHARAVEL, 38200 VIENNE. La résiliation a pris effet à compter du 31/10/2020.

Avis de transfert de siège social

SCI ALETH BALICQ DE SCIRY

SCI au capital de 465 000 euros Siège social : 8 RUE AIME BEREY, 38000 GRENOBLE RCS de GRENOBLE 878 967 876

Le 28/08/2020, l'AGO a décidé de transférer le siège social au : 84 ROUTE DE CHAMP CHABERT, 38500 BUISSE, à compter du 07/09/2020. Modification au RCS de GRENOBLE

GAELYS

SASU au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue des Pins,
38100 Grenoble
R.C.S. Grenoble 887 646 404

Par AGE du 25 septembre 2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 15 rue Thiers, 38000 Grenoble à compter du 24 octobre 2020. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Grenoble

CVF SARL AU CAPITAL DE 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE SAINT QUENTIN, 38210 TULLINS SIREN 539 568 592
Par AGE du 28 octobre 2020, les associés ont décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au les levées 38470 Vinay. Immatriculation au RCS de Grenoble

HOME

SCI au capital de 5 000 euros Siège social : 5 rue de la Plaine, 38160 SAINT-MARCELLIN RCS de GRENOBLE 490 050 481 Le 23/10/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 645 Chemin de Catelle et Corin, 38160 CHEVRIÈRES, à compter du 01/11/2020. Modification au RCS de GRENOBLE

LES POTIRONS. SARL au capital de 1 000 euros. Siège social : 5 rue des moulins, 38260 LA COTE ST ANDRE. RCS 821 014 149 VIENNE. L'AGE du 09/10/2020 a décidé de transférer le siège social au 2 rue Maurice Long, 26400 CREST, à compter du 01/11/2020. Radiation du RCS de VIENNE et immatriculation au RCS de ROMANS.

S.M.A

SASU au capital de 100 euros Siège social : 11 rue du bois taillis, 38610 GIÈRES RCS de GRENOBLE 888 060 829

Suivant délibérations en date du 30/10/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au : 11 rue paul verlaine, 38100 GRENOBLE. Modification au RCS de GRENOBLE

Avis d'aménagement de régime matrimonial

S.C.P. «A. MEYMARIAN, A. DUVAL-ORMEZZANO Notaires associés» 2, Avenue Beauséjour
38200 VIENNE

Suivant acte reçu par Maître Vincent RICHAUD, Notaire à VIENNE (Isère), le 28 octobre 2020 (CRPCEN 38099)

M. Raymond Aimé THIELAND, et Mme Solange Louise Juliette GIRARDIN, son épouse, demeurant à JARDIN (38200) 842 chemin de la Suze. Nés M. à SAINTE-COLOMBE (69560) le 7 mai 1943, et Mme à JARDIN (38200) le 19 juin 1944. Mariés à la mairie de JARDIN (38200) le 16 octobre 1965 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont aménagé leur régime matrimonial ainsi qu'il suit : Apport de biens propres à la communauté par l'épouse avec ajout d'avantages matrimoniaux dont préciput de divers biens ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux. Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier de justice en l'Office Notarial 2, Avenue Beauséjour à VIENNE (38200) où domicile a été élu à cet effet. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de leur régime matrimonial au Tribunal Judiciaire de VIENNE.

Pour insertion Le Notaire

Confiez-nous la publication de vos annonces légales



rapide, facile, saisissez directement vos annonces légales sur

terredauphinoise.fr

ou envoyez-nous vos demandes :
annoncelegale@terredauphinoise.fr



04 38 49 91 70

Avis de dissolution

LUSALP. SAS au capital de 2 500 euros. Siège social : 113bis cours jean jaures 38000 GRENOBLE. RCS 883 496 648 GRENOBLE. L'AGE du 26/10/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 26/10/2020, nommé liquidateur M PIRES DOS SANTOS Leandro, 14 rue bizant 38000 GRENOBLE et fixé le siège de la liquidation au siège social. Mention au RCS de GRENOBLE.

ETABLISSEMENT BOUDOUR SARL au capital de 1 000 euros 11 av. Paul Verlaine – 38100 Grenoble RCS Grenoble 843 575 499 L'assemblée générale extraordinaire du 20/10/2020 a décidé : - la dissolution anticipée de la société à compter du même jour - la nomination comme liquidateur de M. BOUDOUR Abdelkrim, 6 rue, Claude Genin – 38100 Grenoble. Le siège de la liquidation est fixé à son domicile.

Avis de cession d'officine

PEYRET – GOURGUE & Associés
Société d'Avocats
2, Rue Lavoisier – 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 juillet 2020, Monsieur Pierre DJANI, a vendu à la société PHARMACIE DU MANIVAL, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée, au capital de 147.000 euros, dont le siège social est situé à 38330 SAINT ISMIER – 1166, Route de Chambéry et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 889 345 203 RCS GRENOBLE, une officine de pharmacie exploitée à 38330 SAINT-ISMIER - 1166, Route de Chambéry, identifiée à l'INSEE sous le numéro 067 407 346 00013, moyennant le prix de 1.500.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 1.470.000 euros et aux objets mobiliers et au matériel pour 30.000 euros, marchandises en sus. Cette cession a eu lieu notamment sous la condition suspensive de l'obtention par la société PHARMACIE DU MANIVAL de son inscription au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens.

Suivant acte sous seing privé en date à MONTBONNOT du 14 octobre 2020 enregistré à la Recette des Impôts de Grenoble le 28 octobre 2020 Dossier 2020 00046843 référence 3804P03 2020 A 05046, les parties ont constaté la réalisation de la condition suspensive ayant affecté la cession sus-énoncée. La société PHARMACIE DU MANIVAL a la jouissance de l'officine à compter rétroactivement du 12 octobre 2020. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par acte extrajudiciaire, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales au Cabinet ACTES ET DROIT, Maître Daniel ATTARD, Avocat, domicilié à 38240 MEYLAN – 4, Boulevard des Alpes.

Pour unique insertion,

Avis d'extension de l'objet social

POINT FRERES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000,00 euros
Siège social : 105 Impasse du Pouloux
– 38270 SAINT BATHELEMY
RCS Vienne 821 772 811

ASSP du 01/10/2020, l'objet social a été étendu à l'activité de travaux de terrassement sans construction d'ouvrage réalisé lors des travaux. Ancienne mention : L'exercice d'une activité de travaux agricoles pour le compte de ses associés ayant la qualité d'exploitants agricoles au sens des dispositions visées à l'article L 311-1 du Code Rural. Nouvelle mention : L'exercice d'une activité de travaux agricoles pour le compte de ses associés ayant la qualité d'exploitants agricoles au sens des dispositions visées à l'article L 311-1 du Code Rural. L'activité de travaux de terrassement sans construction d'ouvrage réalisé lors des travaux. Mention sera faite au RCS de Vienne

Avis rectificatif

Rectificatif concernant la transformation de la SAS FERME DE SAINTE LUCE parue dans Terre Dauphinoise n°3411 du 09/07/2020, dans l'objet social, il y avait lieu de lire : «la boulangerie ; l'achat et la revente de produits agricoles, alimentaires et artisanaux ; l'activité de vente de boissons et de restauration sur place» au lieu de «la boulangerie ; l'achat et la revente de produits agricoles, alimentaires et artisanaux ; l'activité de débit de boissons et de restauration sur place» Mention sera faite au RCS de GRENOBLE.

Avis SAFER



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-2, L 143-3, L 143-7-2 et R 142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 38 20 0161 01 : superficie totale : 26 ha 83 a 77 ca dont 2 ha 71 a 63 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble. Parcellaire : VILLEMORIEU (26 ha 83 a 77 ca) - 'Bien assis': AM- 152- 153- 159- 160- 161- 227[154]- 228[154]- 229[155]- 230[155] [P1] - 'Combe chaude': AM- 64- 65- 66 - 'Cote noire': AL- 1[P1]- 2[P1] - 'Fouillouse': AL- 107[12] [P1]- 118[105][P1]. - 'Montiracle': AD- 656[308] - 'Ville': AD- 148- 149- 659[625]. Zonage : VILLEMORIEU : A – N. Loué sur toute la surface

AS 38 20 0160 01 : superficie totale : 2 ha 14 a 35 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble. Parcellaire : BELLEGARDE-POUSSIEU (2 ha 14 a 35 ca) - 'De la bievre': D- 96 - 'Groubonnes': D- 92(J)[P1]- 92(K)[P1]- 93(J)[P1]- 93(K)[P1]- 94(O)[P1]- 94(K)[P1]- 95(J)- 95(K) [P1]- 98. Zonage : BELLEGARDE-POUSSIEU : A. Occupé mais bail résilié dans l'acte de vente

AS 38 20 0172 01 : superficie totale : 1 ha 33 a 41 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : LE PASSAGE (1 ha 33 a 41 ca) - 'Des villettes': B- 357 - 'Les cabits': B- 187 - 'Les villettes': B- 237- 358[225]. Zonage : LE PASSAGE : A. Libre

AS 38 20 0166 01 : superficie totale : 9 ha 24 a 71 ca dont 3 ha 66 a 55 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : POMMIER-DE-BEAUREPAIRE (9 ha 24 a 71 ca) - 'De la combe': AP- 13 - 'La combe': AP- 9- 10- 11- 12- 14- 15- 16- 136[18]- 138[17] - 'Les oliviers': AR- 216[111]. Zonage : POMMIER-DE-BEAUREPAIRE : A – N. Libre

AS 38 20 0165 01 : superficie totale : 8 ha 86 a 23 ca dont 1 ha 72 a 41 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : LES ABRETS EN DAUPHINE (4 a 92 ca) - 'Les marais du glandon': AI- 193. CHARANCIEU (4 ha 76 a 20 ca) - 'Le riboulet': D- 136- 149 - 'Pierre plate': D- 118- 122- 123- 124- 125. DOISSIN (1 ha 72 a 41 ca) - 'Cote pacalin et reteybert': B- 134- 138- 141- 150- 436[146]. SAINT-ONDRAS (1 ha 69 a 40 ca) - 'Fontainegrain': B- 265 - 'Les barreaux': A- 69[P1] - 'Les fosges': C- 416. VALENCOGNE (25 a 30 ca) - 'Grand champ michel': B- 49. Zonage : LES ABRETS EN DAUPHINE : N CHARANCIEU : A DOISSIN : N SAINT-ONDRAS : RNU VALENCOGNE : A. Loué sur une partie de la surface

AS 38 20 0167 01 : superficie totale : 4 ha 14 a 45 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble. Parcellaire : SAINT-ETIENNE-DE-CROSSEY (4 ha 14 a 45 ca) - 'La grimaudiere': E- 523(J)- 523(K)- 523(L)- 523(M)- 524- 525. Zonage : SAINT-ETIENNE-DE-CROSSEY : A. Libre

AS 38 20 0168 01 : superficie totale : 4 ha 17 a 17 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble. Parcellaire : BIOL (4 ha 17 a 17 ca) - 'Les grandes terres': A- 590 - 591[506] (J)- 591[506](K) - 'Vie ferree': A- 592[504]- 593 - 596[503]. Zonage : BIOL : A. Libre

AS 38 20 0170 01 : superficie totale : 4 ha 49 a 66 ca dont 1 ha 15 a 70 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU (4 ha 49 a 66 ca) - 'Chateau de saint julien': C- 105- 106- 108- 402[110]- 424[113]- 425[113]- 478[408] - 'Du chateau': C- 112. Zonage : SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU : N. Libre

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 21/11/2020 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction38@safer-aura.fr (voir par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 44, avenue Marcellin Berthelot - 38029 GRENOBLE Cedex 02 - Tél : 04 38 49 91 30 Mail : direction38@safer-aura.fr. CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.